

REGLEMENT PARTICULIER

11^{ème} ENDURANCE

TOUT-TERRAIN

DE L'ORLEANAIS

CENTRE VAL DE LOIRE

Les 23 et 24 juin 2018



Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes aux réglementations « Championnat de France d'endurance tout-terrain » et « règles spécifiques d'endurance tout-terrain ».

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Loiret (organisateur administratif et technique) organise les 23 et 24 JUIN 2018, une épreuve de Championnat de France d'Endurance Tout Terrain dénommée :

****LES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS, CENTRE-VAL DE LOIRE****

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire sous le N° 013/2018 du 20/03/2018 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organiser numéro 280 en date du 09/04/2018

Organisateur (administratif et technique) : Association Sportive Automobile du Loiret (ASA Loiret), Maison des Sports, 1240 Rue de la Bergeresse, 45160 Olivet - asaloiret@gmail.com - www.asa-loiret.com

Interlocuteurs :

- Technique : Jean-Yves BRISSET (tél 06 71 43 56 75) et Roger SOULAT (tél 06 80 33 83 89)
- Administratif : Gilles ROUX (tél 06 79 53 02 69)

HORAIRES

- **Ouverture des engagements** : le mardi 22 mai 2018
- **Clôture des engagements** : le samedi 16 juin 2018

SAMEDI 23 JUIN 2018

- Vérifications administratives et techniques sur le circuit de 8 heures 30 à 11 heures
- Première réunion du collège à 10 heures
- Publication de la liste des équipages admis à prendre part aux essais à 11 heures 30 (tableau affichage Local CRAC).
- Briefing devant le PC course à 13 heures 30 (**Emargement obligatoire de tous les pilotes**).
- Essais chronométrés : De 14 heures 30 à 16 heures, séance d'essais au cours de laquelle tous les pilotes devront avoir effectué au minimum **1 TOUR** complet du circuit.
- Essais qualificatifs : De 16 heures 30 à 18 heures. Le pilote désigné s'élancera par catégorie en départ lancé de minute en minute, pour un tour chronométré.

DIMANCHE 24 JUIN 2018

- **Ouverture des stands** : A partir de 09 heures 15, avec possibilité ravitaillement carburant, et mise en grille ; A partir de 9 h 30 le ravitaillement sera fermé
- **Course 6 heures non-stop DEPART ARRETE: Départ à 10 heures, Arrivée à 16 heures**
Parc fermé à l'arrivée de la course sur le circuit et remise des trophées. Ouverture du parc 30mn après publication des résultats si aucune réclamation.

ELIGIBILITE

Les 6 heures d'Endurance tout terrain de l'Orléanais comptent pour :

- Championnat de France d'Endurance Tout-Terrain pour les pilotes du groupe T1A
- Championnat de France d'Endurance 4x4 pour les pilotes des groupes T2, T2B, T2B+ et 4x4 Classic
- Challenge Endurance 2 roues motrices pour les pilotes du groupe T1B
- Challenge Endurance 4x4 Classic pour les pilotes admis au challenge 4x4 Classic
- Challenge SSV Endurance
- Challenge des organisateurs des 6H TT (Bordeaux, Orléans et Santerre)

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	OMNES	Sylvain	37320	1504
Membre du collège	CITERNE	Eugène	10415	0114
"	PERROT	Elizabeth	6567	1504
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1422
Directeur de course adjoint	PERROT	José	6570	1504
Adjoint à la Directeur de course	COURTIN	Jacques	6233	1504
"	FOURNEAUX	Didier	7071	1317
"	MONNIER	Sylvain	9636	1307
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Commissaire technique délégué FFSA	MAIRE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190	1504
"	TOURLOURAT	Michel	8826	1504
"	VERRON	Sébastien	46757	1501
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1422
"	TREMBLAY	Gérard	209337	1504
Chronométreur responsable	SAINT-JEAN	Jean-Marie	1054	1003
Chronométreurs	LAUNAY	Karine	53487	1504
Médecin (samedi)	CENDRIE	Pascal	183873	1504
Médecin (dimanche)	ABIKANLOU	Dieudonné	216007	1504
Speaker	MICHAU	Joël	59561	1430
Chargé relation presse	PIVERT	Laura	248730	1504

Nombre de postes de commissaires : 17

Nombre de commissaires : 2 par poste

Nombre d'extincteurs par poste : 2 à poudre

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

1.3P. VERIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de vérifier leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'organisation (www.asa-loiret.com)

Si à la date du jeudi 21 juin, l'équipage n'a pas ces informations, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro **06 71 43 56 75**, ou par mail asaloiret@gmail.com

Les opérations de démontage et de contrôle finales seront effectuées au garage du Pont de l'Europe 18 rue de St Privé 45750 ST PRIVE ST MESMIN au taux horaire de main d'œuvre de 60 Euros T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENTS - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer aux 6 heures d'Endurance Tout Terrain de l'Orléanais doit envoyer à :

Jean-Yves BRISSET, 11 Avenue de la Mandrille, 45380 CHAINGY
Tél : 06 71 43 56 75 – Mail : jynbrisset@sfr.fr

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagement avant le samedi 16 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement (comprenant fourniture transpondeurs, arrosage piste) sont fixés à :

- avec la publicité obligatoire de l'organisateur à **700 €**
- sans la publicité de l'organisateur à **1400 €**

NB :

- **Pour un équipage comprenant un ou plusieurs licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera diminué de 50€ par licencié ASA Loiret (ex : pour un équipage comprenant deux pilotes licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera de 600€)**
- **L'engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du paiement (chèque ou virement) ; les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vérifications administratives et techniques.**
- **Sur l'engagement : 50 euros seront reversés à des œuvres caritatives s'il y a au moins 25 engagés**

Mise à disposition d'un transpondeur : La caution est fixée à 250 € et est à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. La caution sera restituée le soir de l'épreuve avec le retour du transpondeur à l'organisation.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **60 voitures maximum**.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 25

3.2P. EQUIPAGES

Un équipage peut être composé de 2, 3 ou 4 pilotes maximum.

Les coéquipiers sont autorisés (à mentionner sur le bulletin d'engagement)

3.2.3P. TEMPS DE CONDUITE

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

3.3P. NUMEROS

L'attribution des numéros sera conforme au Championnat de France d'Endurance tout terrain 2018.

Les numéros sont à la charge des concurrents, l'organisateur n'en fournira aucun.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

4.2.3.2P. ZONE DES STANDS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La **vitesse** dans la zone des **stands** sera limitée à **20km/h**.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet, dès qu'il quittera l'enceinte du circuit, sauf les déchets interdits que le concurrent devra emporter avec lui.

4.2.4.2P. AMENAGEMENT DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT (rappel)

Un système de mise à la terre des voitures au ravitaillement est obligatoire sous la responsabilité des concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont AEB, LECLERC, Mécénat Chirurgie Cardiaque et Association des blessés militaires. Les publicités facultatives seront publiées par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

6.1P. DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Les 6 heures d'Endurance Tout terrain de l'Orléanais se déroulent sur un circuit de 4 Km, circuit de la Grémuse à ARDON route d'OLIVET (terrain militaire)

6.5.1.2P. TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

Il sera situé au local CRAC. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Il est possible de contacter l'organisation durant tout le week-end en se rendant à leur cellule de permanence ou en appelant au : **06 71 43 56 75**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

7.5.9P. ARRIVEE

Le parc fermé est obligatoire en fin de course ; Il est situé sur le circuit après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

NB : La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit « Off Road » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction. Tout manquement à cette règle pendant l'épreuve, sera sanctionnée par la disqualification définitive du meeting comme prévu à l'article 8.4 PENALITES des règles spécifiques Endurance Tout Terrain. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

Conforme au Championnat de France endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

Une cérémonie de podium aura lieu environ 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé le dimanche 24 juin 2018 sur le circuit et ce en partant par la fin du classement final :

- Un trophée ou une coupe sera remis par équipe sur la base du classement final scratch. L'équipe classée qui ne se présentera pas perdra le bénéfice de son trophée ou coupe.
- Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

Horaires – Timing du Week-end

SAMEDI 23 JUIN 2018	
8 h 30 à 11h	Vérifications administratives et techniques sur le circuit
10 h	1^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs
11 h 30	Affichage des admis aux essais
13 h	Briefing des commissaires
13 h 30	Briefing des pilotes
14 h	Ouverture de la piste
14 h 30 à 16 h	Essais chronométrés
16 h 30 à 18 h	Essais qualificatifs
18 h 30	Publication de la grille de départ

DIMANCHE 24 JUIN 2018	
8 h	Convocation des commissaires
9 h	Mise en place des commissaires sur le circuit
9 h 15	Sortie parc fermé avec possibilité ravitaillement et mise en grille
9 h 30	Fermeture accès ravitaillement
9 h 40	Fermeture de la sortie des stands
10 h	Départ de la course de 6 heures (<u>DEPART ARRETE</u>)
16 h	Arrivée de la course et mise en parc fermé sur circuit
16 h 30	Affichage classement provisoire Remise des prix
17 h	Affichage du classement définitif si aucune réclamation